



Changement de nom après divorce

Par **Nini 34**, le **30/01/2014** à **18:46**

Bonjour ,

Je viens de divorcer et j'ai une fille de 11 ans. Je suis avec une autre personne et nous souhaitons nous remarier.

Ma fille peut-elle prendre le nom de mon futur mari ?

[fluo]Merci de vos réponses.[/fluo]

Par **amajuris**, le **30/01/2014** à **23:38**

bjr,

votre fille conserve le nom de famille donné à sa naissance (sauf adoption simple de l'enfant de son mari si cela est demandé).

votre futur mari n'a pas l'autorité parentale sur votre fille c'est son père qui la conserve.

un enfant ne vas pas changer de nom à chaque fois qu'un de ses parents se remarie.

cdt

Par **Tisuisse**, le **31/01/2014** à **09:59**

Bonjour,

Comme dit précédemment, cette enfant doit garder le nom patriarcal qui figure sur son acte

de naissance.